

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2013**

L'an deux mille treize, le 26 mars à 19 heures 00, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis en séance ordinaire, salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur NAUD Jean Jacques, Maire.  
La convocation a été établie et remise au domicile de chaque élu le 21 mars 2013 conformément aux dispositions du C.G.C.T. (articles L.2121-10 – L.2121-11).

Étaient présents : Mme BLANCHARD Chantal, M. MILLOT Pierre, Mme LIENART-FARGEAUD Claire, Mme MOUGEOTTE Sylvie, adjoints ; M. DAISSE Michel, Mme GOUBON Magali, M. CHEVRIER Philippe, M. BRUNET Elisée, M. FRANC Joseph, M. GOUINEAU Max, conseillers municipaux.

Étaient absents excusés : M. COULON Jean-Claude (pouvoir à Mme. BLANCHARD Chantal), Mme CONIL Josette (pouvoir à M. NAUD Jean-Jacques).

Mme LIENART-FARGEAUD Claire est désignée secrétaire de séance.

Le maire ouvre la séance en précisant que lors de la réunion du conseil municipal du 11 décembre 2012, l'absence de M. FRANC Joseph était excusée. Il porte à la connaissance du Conseil Municipal, un courrier reçu de la part de M. CHEVRIER Philippe concernant la location de la salle Morandea au « yoga ».

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

**1 - Approbation des comptes administratifs 2012**

Le Maire donne connaissance des résultats du compte administratif de l'exercice 2012.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mme BLANCHARD Chantal, adjointe, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012 dressé par M. NAUD Jean Jacques, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

<b>Compte Administratif principal</b>						
Libellé	<b>FONCTIONNEMENT</b>		<b>INVESTISSEMENT</b>		<b>ENSEMBLE</b>	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		367 728,04		194 328,09		562 056,13
Opérations de l'exercice	1 412 589,76	1 671 059,71	340 708,83	250 841,64	1 753 298,59	1 921 901,35
<b>TOTAUX</b>	<b>1 412 589,76</b>	<b>2 038 787,75</b>	<b>340 708,83</b>	<b>445 169,73</b>	<b>1 753 298,59</b>	<b>2 483 957,48</b>
Résultats de clôture		626 197,99		104 460,90		
Restes à réaliser			365 378,00	1 400,00	365 378,00	1 400,00
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>626 197,99</b>	<b>259 517,10</b>			<b>366 680,89</b>

<b>Compte Annexe du camping</b>						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		17 061,79		298 733,06		315 794,85
Opérations de l'exercice	355 003,85	376 333,37	8 373,04	48 862,74	363 376,89	425 196,11
<b>TOTAUX.....</b>	<b>355 003,85</b>	<b>393 395,16</b>	<b>8 373,04</b>	<b>347 595,80</b>	<b>363 376,89</b>	<b>740 990,96</b>
...						
Résultats de clôture		38 391,31		339 222,76		
Restes à réaliser			150 000,00		150 000,00	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>38 391,31</b>		<b>189 222,76</b>		<b>227 614,07</b>

<b>Compte Annexe du CCAS</b>						
Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	4 777,33	7 315,00			4 777,33	7 315,00
<b>TOTAUX.....</b>	<b>4 777,33</b>	<b>7 315,00</b>			<b>4 777,33</b>	<b>7 315,00</b>
Résultats de clôture						
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES						
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>2 537,67</b>				<b>2 537,67</b>

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## **2 - Compte de gestion 2012 dressé par Madame Mireille LAVILLE, Comptable public.**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2012 (budget principal de la commune ainsi que les budgets annexes du camping et du CCAS), les décisions modificatives et les pièces justificatives, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012.

Après s'être assuré que Mme le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> Janvier 2012 au 31 Décembre 2012, y compris celles relatives à la journée complémentaire et sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2012 par Mme le Receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

A l'unanimité, approuve sans réserve, le compte de gestion de l'exercice 2012 établi par le receveur municipal, Madame Mireille LAVILLE.

### **3A - Affectation des résultats de l'exercice 2012 – budget principal**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif 2012 qui présente un excédent de fonctionnement (y compris les restes à réaliser) d'un montant de **626 197,99 €** ;

Constatant que ledit compte administratif fait apparaître un solde d'exécution négatif de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser), d'un montant de **259 517,10 €** ;

VU les états des restes à réaliser au 31 décembre 2012 et les besoins recensés pour l'exercice 2013 ;

Sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité, d'affecter au budget le résultat comme suit :

- Affectation à la section d'investissement (cpte 1068 recettes).	<b>259 517,10 €</b>
- Report en section de fonctionnement (ligne 002 recettes)	<b>366 680,89 €</b>

### **3B - Affectation des résultats de l'exercice 2012 – budget annexe « Camping »**

A l'issue du vote du Compte Administratif 2012 du camping qui présente un solde d'exécution en section de fonctionnement s'élevant à 38 391,31 €, considérant les besoins prévus pour les équipements sur l'exercice 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- reporter en section de fonctionnement (ligne 002 recettes) **38 391,31 €**.

### **4 - Fixation des taux d'imposition 2013**

Les propositions ont été examinées en réunions de travail avec une augmentation de la fiscalité de 1 %.

Le maire explique que cette augmentation avait été prévue en commission pour compenser le coût de la mise en place du changement des rythmes scolaires en 2013. La commune aurait en effet, dans ce cas, versé une participation supplémentaire au SIVOS Saint-Denis/La Brée de 7 000 €. Le SIVOS ayant décidé tardivement de repousser cette mise en place en 2014 (afin d'être en accord avec les autres communes de l'Ile d'Oléron) ; l'augmentation n'a plus lieu d'être.

Le Maire propose, en conséquence de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Le produit fiscal attendu serait alors de 900 776 €.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux d'imposition de 2012.

Ainsi les taux seront les suivants :

- taxe d'habitation : 8.45%
- taxe sur le foncier bâti : 20.24%
- taxe sur le foncier non bâti : 42.66%.

### **5 - Vote du Budget 2013 – budget principal et budget annexe camping**

Le Maire présente le budget de la commune et le budget annexe du camping.

Le projet initial concernant le budget principal 2013 présenté en réunion de travail est modifié suite à la décision du conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2013.

Les crédits ouverts, en recette de fonctionnement, au compte 73111 – contributions fiscales, ont été réduits de 8 747 € pour équivalence de l'augmentation de 1% prévue initialement.

Suite à une information tardive concernant la participation annuelle de la commune de la Brée les Bains au SIVOS Saint-Denis/La Brée (pour un total de participation de 120 208 €), les crédits ouverts en dépense de fonctionnement, au compte 657358 – subventions de fonctionnement versées à d'autres organismes, ont été augmentés de 5 253 €.

Afin d'équilibrer le budget 2013, les crédits ouverts, en dépense de fonctionnement, au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé, ont été réduits 14 000 €.

Ces budgets s'équilibrant comme suit :

#### Budget principal

- Dépenses et recettes de **fonctionnement**.....**1 923 724,00 €**

Les **dépenses réelles**, hors écritures d'ordre transférées en section d'investissement (amortissement et prévisions pour les investissements), sont prévues à hauteur de **1 455 133,00 €** dont :

- 447 900 € de charges générales
- 541 950 € de frais de personnel
- 311 833 € de charges de gestion courante dont participations intercommunales et subventions
- 36 000 € d'intérêts d'emprunts et de charges exceptionnelles
- 114 550 € de versement à la CDC au titre des charges transférées
- 2 900 € de charges exceptionnelles

Les **recettes réelles**, hors résultat antérieur de 366 680,89 €, sont envisagées à hauteur de **1 557 043,11 €** dont :

- 41 700 € de produits des domaines et ventes diverses
- 900 776 € de recettes fiscales
- 105 000 € de droits de places et taxe de séjour
- 383 167 € de dotations de l'Etat
- 68 100 € de revenus des immeubles et produits exceptionnels
- 58 000 € de remboursements sur charges et salaires

- Dépenses et recettes d'**investissement**..... **1 090 825,00 €**

(dont 363 978 € au titre des restes à réaliser et 160 000 € des écritures d'ordre)

Les **dépenses** se répartissent :

- 142 800 € en remboursement en capital des emprunts
- 57 110 € en subventions d'équipement

Concernant les opérations d'investissement :

- 53 341 € d'équipement en petit matériel (PV électronique, bornes incendie, scène mobile)
- 110 290 € en voirie (projet de sécurisation de la circulation, éclairage public, frais d'acte, tracteur)
- 195 600 € de travaux sur les bâtiments communaux (locaux scolaires, salle polyvalente, parafoudre église)
- 15 520 € pour l'aménagement de la plage (bancs, supports vélos, panneaux affichage)
- 270 264 € pour l'extension du cimetière

Les **recettes**, hors la prévision de financement de la section de fonctionnement de 419 181 €, sont constituées de la taxe locale d'équipement 22 000 €, du FCTVA 22.000 €, et de subventions pour travaux à la plage 1 400 €.

*Concernant la prévision de rénovation de la salle polyvalente Morandean plusieurs observations sont émises.*

*M. FRANC dit que le chauffage doit être vérifié en priorité, pour savoir exactement ce qu'il coûte à la commune et qu'un appel d'offre est nécessaire pour évaluer le montant des travaux.*

*M. CHEVRIER interpelle sur le fait de faire attention au désamiantage.*

*Le Maire précise que cela sera nécessaire uniquement si cette présence est avérée et qu'il a pris contact avec des professionnels du bâtiment pour avis sur l'état réel de la salle*

*M. BRUNET s'interroge sur le faible montant alloué à ces travaux alors que l'argent investi dans le moulin aurait pu servir à rénover la salle polyvalente. Et que cela aurait dû être fait avant la fin du mandat.*

*Le Maire leur rétorque que cela n'a rien à voir et que ce sont deux projets indépendants l'un de l'autre. Et concernant le moulin, il rappelle que l'achat a été validé par le conseil municipal en avril 2012.*

Après délibération, le budget primitif principal pour l'exercice 2013, est voté à la majorité absolue ; M. CHEVRIER Philippe s'abstenant.

### **Budget annexe du camping :**

- Dépenses et recettes de **fonctionnement** **309 780,00 €**

#### **En dépenses :**

- 156 650 € de dépenses générales
- 101 660 € de frais de personnel

#### **En recettes :**

- 270 600 € de produits de gestion

- Dépenses et recettes d'**investissement** **383 000, 00 €**

#### **En dépenses :**

- 52 000 € en équipement général
- 250 000 € en bâtiments (réhabilitation du bloc sanitaire)
- 80 000 € en voies et réseaux (clôture, portail)

#### **En recettes :**

- 339 222,76 € d'excédent reporté 2012
- 42 470 € d'amortissements

Le budget annexe du camping municipal, pour l'exercice 2013, est voté à l'unanimité.

### **6 - Affectation des subventions d'équipement**

Après délibérations, le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des crédits ouverts en section d'investissement pour les subventions d'équipement suivantes :

Hors Op. – 2041412 : Acquisition du Moulin de La Brée 17 000 €  
2041412 : Maison de Santé (Saint-Pierre) – 9 100 €  
2041512 : CEPMO – 574,16€ (lycée de la mer)  
2041582 : Syndicat des pertuis – 12 500 € (cordon dunaire)  
204182 : SDEER – 17 910€ (mise en souterrain du réseau téléphonique)

Op 102 – 20413 : Giratoire rue des Ardillières – 27 500 € (au Conseil Général)  
(la participation, sur 3 ans, prévue à partir de 2012, ne deviendra effective qu'à partir de 2013)

Celles-ci concernent principalement des annuités d'emprunts pour travaux.

## 7 - Affectation des subventions de fonctionnement :

Le Maire rappelle au conseil municipal que la commune adhère à plusieurs organismes de regroupement intercommunaux et qu'elle est tenue de verser une contribution ou une participation conformément aux règles fixées par leurs statuts ou en fonction des actions qui ont été acceptées préalablement.

### • A la Communauté de Communes (cpte 657351)

- .Echouage des Algues (suivi) – 1 891,50 €
- .Profil des Eaux de baignades – 500 €
- .PAPI - 6 687 €
- .Maîtrise de l'énergie et du développement durable – 870,65 €

Pour mettre en adéquation l'affectation des subventions de fonctionnement – au compte 657358, avec le budget primitif 2013, modifié en conseil municipal, les montants ont été revus comme suit :

### • A d'autres groupements publics (cpte 657358)

- .SIVOS – 120 208 €  
(109 751 € de participation 2013 + 10 457 € de complément de participation 2012)
- .SIFICES – 12 000 €
- .Syndicat des Marais – 6 500 € + 1 500 €
- .Syndicat des Pertuis - 350 €
- .Syndicat départemental de la Voirie - 150 €
- .Pays Marennes Oléron (SIG) - 500 €
- .CIAS – 1 000 €

*Mme LIENART Claire précise que la subvention 2013 versée au Syndicat des Marais doit être revue à la hausse (1 500 € de plus) car divers travaux de rénovation d'écluses vont être entrepris et que la dotation de l'Etat va quant à elle diminuer.*

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'affectation des subventions de fonctionnement.

## 8 - Attribution des subventions

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions aux associations suivantes :

Oléron Sport Nature	200,00 €
Hand-Ball club	80,00 €
Judo Club d'Oléron	80,00 €
Gym Oléron	40,00 €
Refuge oléronais	200,00 €
Handi Blues	200,00 €
La Renarde	200,00 €
Office du Tourisme	74 123,00 €
Foyer Brénais	28 000,00 €
Foyer Brénais	800,00 €
Association Océan	150,00 €
Sté de Musique "La Philharmonique"	500,00 €
Les Déjhouqués	60,00 €
Croix rouge française	50,00 €

Donneurs de Sang Bénévoles de St-Georges d'Ol	100,00 €
La Prévention Routière	100,00 €
Association des Anciens Combattants	90,00 €
Association des Médailleurs Militaires	90,00 €
Association Rhin et Danube	60,00 €
UNC UNCAFN Oléron	70,00 €
Union Nationale des Parachutistes	60,00 €
A.R.C.	80,00 €
Association des Paralysés de France	50,00 €
Ass. Espoir 17 Littoral (Maison de Pierre)	150,00 €
Sauvegarde des Ecluses	150,00 €
Ile handicap	100,00 €
Rugby club Oléronais	100,00 €
Association brénaise "Les Amis de l'Orgue"	300,00 €
Ass. Cle de Chasse agréée	152,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de St Denis d'Oléron	400,00 €
Mutuelle Nationale Territoriale	2 500,00 €
Ligue Nle contre le cancer	80,00 €
Association Dle des Handicapés Moteurs	35,00 €
1,2,3 Eveil St Georges	200,00 €
Assoc. des parents d'élèves st Denis-la Brée	200,00 €
Un Hôpital pour les Enfants	100,00 €
MFR maison fam. et rurale de Chevanceaux	100,00 €
Secours Catholique	150,00 €
AFSEP assoc. Franc des sclérosés en plaques	50,00 €
France ADOT (don d'organes)	50,00 €
Restaurants du cœur	50,00 €
banque alimentaire	50,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>110 300,00 €</b>

*M. FRANC Joseph vote contre la subvention accordée à l'Office de tourisme.  
Le Maire précise que le montant de cette subvention a été fixé dans la convention passée avec l'Office de Tourisme en 2011 et validé par le Conseil municipal.*

#### **9 – subvention au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)**

Le Maire informe le conseil municipal que l'Etat a créé la DETR pour répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux.

Pour être éligible à la DETR, il faut être une commune de moins de 2000 habitants et avoir un projet dans le cadre d'opérations d'investissement.

Les travaux prévus à l'Agence Postale Communale avec transformation de l'entrée pour faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite pourraient faire l'objet d'un financement à hauteur de 40% de la dépense, dans le cadre de cette DETR.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter cette dotation et à effectuer toute démarche pour établir le dossier (déclaration préalable, devis).

## **10 – subvention au titre des amendes de police**

Le Maire rappelle que le conseil général peut subventionner à hauteur de 40 % des travaux de petites opérations de sécurité, pour des dépenses comprises entre 1 500 et 7 600 € HT.

Il est envisagé de poser des ilots centraux de sécurité aux Boulassiers, à l'intersection des Rues des Anciens Combattants, de Chevelours et du Douhet ; ainsi qu'à l'intersection des Rues de la Jonchère et du Douhet. Ces travaux entrent dans le cadre de la signalisation horizontale.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide ces projets et autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général la subvention.

## **11 – Plan permettant de limiter la vulnérabilité des eaux de baignade**

Le Maire laisse la parole à M. MILLOT Pierre, 2<sup>ème</sup> adjoint, en charge de la plage.

M. MILLOT explique que la Directive Européenne 2006-7-CE impose de nouvelles normes de surveillance des Eaux de baignade. L'inconvénient est que l'ARS, prestataire désigné par l'Etat, n'effectue pas de contrôles les dimanches et les jours fériés. Cette situation peut empêcher la réouverture d'une plage, en cas d'urgence.

Afin de remédier à ce problème, il serait fait appel à la CER (Compagnie des Eaux de Royan) en tant que prestataire d'urgence.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité, le « Plan permettant de limiter la vulnérabilité des eaux de baignade ».

## **12 – verbalisation électronique**

Dans le cadre de la future mise en place de la verbalisation électronique, le Maire précise qu'une convention avec la préfecture doit être signée, donnant ainsi agrément à la commune en vue l'utilisation de ce système.

*M. FRANC demande si c'est réellement utile, s'il y a beaucoup de PV mis.*

*M. CHEVRIER dit que les PV papiers sont plus dissuasifs.*

*M. DAISSE s'interroge sur le prix des PV. Vont-ils augmenter ?*

Le Conseil Municipal, après délibérations, autorise, à l'unanimité, le Maire à signer la convention « relative à la mise en œuvre du processus de la verbalisation électronique sur la commune », avec la préfecture.

## **13 – autorisation d'occupation temporaire du domaine public**

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal faite à M. RANGER Bernard, pour l'appontement qu'il occupe « Chenal du Douhet ».

Cette autorisation, d'une durée de 36 mois, prend effet rétroactif au 01 janvier 2013.

Etant précisé que le montant de la redevance a été fixé, par délibération du 03 juillet 2012, à 180 € pour l'année 2013.

## **14 – PPRN (plan de prévention des risques naturels)**

Le maire présente le « porter à connaissance » transmis par la Direction départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) relatif à la détermination des cotes de submersion marine, qui sera à intégrer aux SCOT et PLU de l'île d'Oléron dans le cadre de la révision du PPRN de 2004.

Ce document fait état d'une augmentation de +0.20 m de la cote de référence IGN69.



Le Maire précise qu'un autre document, dont il faudra, également, tenir compte dans les autorisations d'urbanisme, sera à approuver en fin d'année.

Le conseil municipal entérine, à l'unanimité, le « porter à connaissance complémentaire » du 18 janvier 2013.

## **15 - SAFER**

Le Maire rappelle que lors du conseil municipal du 28 septembre 2012, il a été autorisé à demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption sur les parcelles D1081, D1619 et D1620 au lieu-dit « les Prés de la Brée ».

Cependant, cette parcelle est en indivision.

Certains des propriétaires ne souhaitent pas vendre au prix proposé par la SAFER et préfèrent faire donation de leurs parts aux acquéreurs initiaux. Tandis que les autres propriétaires acceptent de vendre à la SAFER au prix proposé.

La SAFER, puis la commune, lors de sa rétrocession dans 5 ans, deviendrait ainsi indivisaire avec d'autres propriétaires. Ce qui revient à dire que ni la SAFER, ni la commune ensuite, n'aurait la maîtrise foncière de la parcelle. Elle ne pourra donc pas en disposer comme elle le veut.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de revenir sur sa décision de demander à la SAFER d'exercer son droit de préemption et de dénoncer la délibération prise, à ce sujet, le 28 septembre 2012.

## **16 – convention France Telecom**

Inscrit à l'ordre du jour, il était demandé au conseil municipal de valider la prorogation de permission de voirie de France Télécom pour 15 ans. De récentes informations, de la part de Madame BAUDRY de France Télécom, dispensent d'établir un nouveau protocole : une demande valant accord de prorogation ayant déjà été signée le 06 décembre 2012.

## **17 – logement Avenue des Acacias**

Le Maire expose que pour faciliter l'installation de la nouvelle secrétaire de mairie, il serait souhaitable de baisser le loyer du logement communal qu'elle occupe au 1 Avenue des Acacias. Ce loyer est de 468,49 € mensuel.

Ce logement a été acquis en 2007, pour un montant de 100 000 €, avec un prêt bancaire qui se termine en 2017. Il reste 43 771 € à rembourser.

Un prêt pour travaux a été contracté en 2008 pour un montant de 70 000 €. Ce prêt se termine en 2019 et il reste 40 833 € à rembourser.

*M. FRANC n'était pas au courant que l'ancien locataire était parti.*

*M. CHEVRIER dit que c'est un bâtiment communal et donc de l'argent communal ; et veut savoir combien la commune rembourse d'emprunt par mois pour ce logement.*

*Le Maire répond que pour l'acquisition, la commune rembourse 1 000 € par mois et pour les travaux, 6 000 € par an.*

*M. BRUNET s'abstiendra sauf si ce logement est réservé à un employé de la commune.*

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de baisser le montant du loyer du logement communal, 1 Avenue des Acacias, à 300 € par mois.

## **18 – frais de déplacement des agents**

Le Maire explique que les frais engagés par les agents lors de déplacements nécessités par l'exercice de leurs fonctions (formation ou autre mission) peuvent faire l'objet de remboursements par les collectivités territoriales sur justificatifs.

Des tarifs de remboursement maximum ont été fixés par arrêtés (du 26 août 2008 et du 03 juillet 2006), à savoir :

Frais de repas : 15,25 €

Frais kilométriques selon la puissance du véhicule et le nombre de kilomètres effectués

Frais d'hébergement : 60 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ces frais à condition que leur montant soit justifié et qu'une attestation de présence au stage, à la formation ou à la réunion soit présentée en comptabilité.

## **19 – Centre de Gestion**

Le conseil municipal, à l'unanimité, « donne mandat » au Centre de Gestion de la Charente Maritime pour une convention de participation relative à la protection sociale complémentaire des agents, pour le volet prévoyance. Ce mandat permettra au Centre de Gestion de mutualiser les prestations versées aux agents pour leurs compléments de salaires.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

- **Mise en place des nouveaux rythmes scolaires :**

Le Maire revient sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. Il explique que le choix entre 2013 et 2014 s'est fait en concertation, non seulement avec le SIVOS Saint-Denis/La Brée, dont dépend l'école de La Brée les Bains, mais également en accord avec les maires des autres communes de l'île d'Oléron, afin d'harmoniser et de faciliter ces changements (notamment en ce qui concerne les transports ou les activités périscolaires).

*Mme LIENART précise qu'au départ, les communes de l'île d'Oléron souhaitaient ce changement de rythmes scolaires pour 2013 mais que concrètement, l'organisation pose des difficultés trop importantes à résoudre pour la rentrée 2013.*

- **Extension du cimetière :**

*M. CHEVRIER souhaite des explications plus précises quant à l'extension du cimetière. Il dit avoir découvert qu'une enquête publique s'ouvrirait, par le biais du journal local, le Littoral alors qu'il pensait que l'acquisition des terrains concernés était réglée depuis longtemps.*

Le Maire explique qu'un des propriétaires (M. GARIDACCI) a été d'accord pour vendre au prix proposé mais que l'autre propriétaire (M. BEZET) ne céderait son terrain qu'à condition d'une Déclaration d'Utilité Publique.

- **Cordon dunaire :**

*M. CHEVRIER veut savoir pourquoi le sable contenu dans les pièges à sable de Saint Denis n'est pas utilisé pour ré ensabler le cordon dunaire, alors qu'il existe un accord entre les 2 communes.*

Le Maire rappelle que la convention passée avec la commune de Saint-Denis prévoit la participation au ré-ensablement du cordon dunaire à hauteur de 50% pour chacune des 2 communes ; mais que le sable des pièges ne doit pas être utilisé uniquement à cette fin. En tout état de cause, il ne peut pas être utilisé pour le marigot.

- **Conseil communautaire**

*M. DAISSE demande si les conseillers peuvent être destinataires des comptes rendus des réunions du conseil communautaire car sont mis en ligne sur leur site tardivement.*

Le Maire fera passer l'information lors du prochain conseil communautaire et précise que ces documents sont consultables en mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

Publié le 03 avril 2013.

Le Maire

J.J. NAUD